

Jean MORIN

Immobilier

HONORAIRES TRANSACTIONS*

A l'exclusion de l'immobilier d'entreprise

Jusqu'à 80 000 €	9% TTC avec un minimum de 6 000 € TTC (*)
De 80 001 € à 120 000 €	8% TTC
De 120 001 € à 150 000 €	7% TTC
De 150 001 € à 180 000 €	6.5% TTC
De 180 001 € à 200 000 €	6% TTC
De 200 001 € à 300 000 €	5.5% TTC
De 300 001 € à 500 000 €	5% TTC
De 500 001 € à 700 000 €	4,5% TTC
De 700 001 € et plus	4% TTC

**Une remise de 10 % sera appliquée sur le montant
TTC de ces honoraires aux MANDATS EXCLUSIFS**

() Avec un minimum d'honoraires de 6 000 €*

Les honoraires d'agence seront intégralement à la charge du vendeur.

En vertu de l'arrêté du 10 janvier 2017, mise en vigueur du texte au 1^{er} avril 2017

**Modifié le 10 janvier 2019*

Pierres et Bastides
IMMOBILIER de PRESTIGE